



Commune de Saint Maurice de Rémens (Ain)

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal 15 mai 2017 à 20 h 30

Présents : M Éric GAILLARD, Mme Sylviane BOUCHARD, M Cyril GOUDARD, Mme Isabelle BERNARD M Christophe BRUN, M. Eddy LABBÉ, Mme Marie-Hélène MORETEAU, M. Hervé MORIN, M. Stéphane PROUD Mme Schérazade TOUNSI.

Absents excusés : Mme Christine AUCEL, procuration à Mme Sylviane BOUCHARD, M. Christian SEURAT.

Absents : M. Fabrice ANGELOT, M. Jérémy GRANDJEAN.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BERNARD

Après approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2017 à l'unanimité, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- 1 – Décision modificative avec virements de crédits
- 2 – Vente du véhicule Renault Espace du CPINI
- 3 – Choix d'un nom pour l'école de Saint-Maurice-de-Rémens

Autorisation donnée à l'unanimité.

1. Prêt du château – Passage à taux fixe

Madame Sylviane BOUCHARD, rappelle que la Commune a souscrit en octobre 2009 avec la banque DEXIA devenue SFIL (Société de Financement Local), un emprunt de 950 000 € sur 30 ans pour l'achat du château.

Ce prêt se décomposait en deux phases : Une phase à taux fixe, 2.80 % sur 3 ans et une seconde phase à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 1.10 %.

Bien que le taux Euribor 3 mois soit encore très bas, – 0,33 % en avril 2017, Madame BOUCHARD rappelle les taux des 2 derniers emprunts contractés il y a moins de 10 ans, à savoir, « travaux divers » en 2008 à 4.56 % sur 15 ans et « salle plurivalente » en 2009 à 4.83 % sur 20 ans.

Considérant que le maintien d'un taux inférieur à zéro est incertain compte tenu du manque de visibilité de l'évolution du marché bancaire, elle demande au conseil municipal d'étudier les solutions d'un passage à taux fixe, afin de sécuriser les finances de la Commune pour les 22 prochaines années.

Quatre banques ont été contactées, mais seulement trois d'entre elles ont répondu : le Crédit Agricole, la Société de Financement Local ainsi que de la Caisse d'Épargne.

Les propositions s'échelonnent de 1.81 % à 2.5 %.

Après avoir étudié les différentes propositions, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de passer à taux fixe, le prêt souscrit en 2009 et de retenir la proposition de la Caisse d'Épargne qui propose, pour un capital emprunté de 775 000 € maximum sur 22 ans, un taux fixe de 1.81 %.
- Demande à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès de la Société de Financement Local afin de procéder au remboursement anticipé du prêt initial.

2. Convention entre le C.A.U.E et la Commune. Mission d'accompagnement dans le cadre du réaménagement de la place Saint-Exupéry et de ses abords.

Le C.A.U.E, (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), est un organisme d'utilité publique chargé de promouvoir des politiques d'aménagement et de développement au travers de missions de conseil et d'assistance architecturale et paysagère.

La Commune a contacté le C.A.U.E afin qu'il l'accompagne dans sa réflexion sur le développement du cœur de village, notamment le réaménagement de la place Saint-Exupéry et de ses abords.

Pour bénéficier d'une aide, il est nécessaire de signer, au préalable, une convention de mission d'accompagnement d'une durée de 12 mois renouvelable.

Une participation forfaitaire d'un montant de 1 575 € devra être versée par la collectivité au titre de la contribution générale à l'activité du C.A.U.E. Ce qui représente 45 % du montant de la prestation.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec le C.A.U.E

3. Convention entre la Commune de Saint-Denis-en-Bugey et la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens pour la mutualisation du service de police municipale

Madame Sylviane BOUCHARD expose que devant la montée des incivilités, des discussions ont été menées avec la Commune de Saint-Denis-en-Bugey. Une mutualisation du service de police municipale est envisagée entre les deux Communes, par le biais d'une mise à disposition.

Cette mise à disposition se fera au moyen d'une convention de mutualisation du service de police municipale de Saint-Denis-en-Bugey.

Le policier municipal de Saint-Denis-en-Bugey sera mis à disposition de la Commune de Saint-Maurice-de-Rémens à raison de 4 h par semaine, pour un coût annuel de 6 500 €. Le policier sera chargé entre autres de :

- La vérification et, le cas échéant, la mise en conformité des arrêtés de circulation,
- La vérification des stationnements, d'abord par le biais de la prévention, puis par verbalisation en cas de récidive,
- L'application de la réglementation relative aux chats et chiens errants,
- Le suivi des inhumations et l'application du règlement du cimetière,
- Plus globalement du respect du civisme dans le village.

La convention sera établie pour une durée initiale de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2017, reconductible au 1^{er} janvier pour une durée de 1 an, sur une durée maximale de 4 ans sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée, 3 mois avant le terme de chaque échéance.

Mise à disposition acceptée à l'unanimité

4. Contrat de location avec option d'achat d'un photocopieur pour les services de la mairie

Le directeur de l'école a fait savoir que le photocopieur de l'école fonctionne de plus en plus mal et que les interventions de maintenance se multiplient.

Le photocopieur du secrétariat de mairie acheté en 2010 fonctionne encore, mais n'est plus vraiment adapté aux besoins communaux.

La société REX ROTARY a proposé un contrat de location avec option d'achat pour un montant mensuel de 92.00 HT sur 60 mois. Le prix de la maintenance restera inchangé 0.005 € HT par copie noir et blanc et 0.05 € HT par copie couleur. A l'issue des cinq ans le copieur sera rétrocédé à la Commune qui ne paiera plus que la maintenance.

Le conseil municipal décide de déplacer le photocopieur de la mairie à l'école et d'accepter l'offre de la société REX ROTARY pour acquérir un photocopieur neuf pour le secrétariat.

5. Convention avec la « Fondation 30 Millions d'Amis » pour une campagne de stérilisation des chats errants

Madame Sylviane BOUCHARD expose que sur l'année 2016, 20 chats ont été attrapés vers le quartier de l'église, 4 ont été stérilisés puis relâchés, les autres ont été confiés à la SPA.

Ce problème de prolifération des chats étant récurrent, la Commune souhaite engager cette année encore une campagne de stérilisation.

En collaboration avec l'association « Les Chats et nous » de Lagnieu et le docteur DUMAS, vétérinaire à Saint-Rambert-en-Bugey, la Commune souhaiterait signer une convention avec la Fondation « 30

Millions d'Amis » qui pourrait financer cette campagne de stérilisation à hauteur de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage.

6. **Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Suite à un courrier de Monsieur Jean-Noël TARPIN demandant l'annulation d'un titre de 60 € sur l'exercice 2016, concernant la location de 3 jardins communaux sur lesquels étaient stockées des grumes de bois, empêchant toute culture, Il est nécessaire d'ouvrir des crédits au compte 673.

D'autre part, l'échéancier de portage définitif transmis début mai par l'EPF pour le terrain TARPIN, rue Bouquet, est légèrement différent de celui qui a servi à la préparation du budget 2017. Il manque 31.34 € qui s'expliquent par le montant des frais de notaire plus élevé que prévu.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Moins 60 € sur Dépenses imprévues – Art. 022 + 60 € sur Titres annulés – Art. 673

Section d'investissement :

Moins 32 € sur Dépenses imprévues – Art. 020 + 32 € sur Autres Etabl. Publics - Art. 27638

7. **Vente du véhicule Renault espace du Centre de Première Intervention de Saint Maurice de Rémens**

Monsieur le Maire expose que Monsieur Marc NIGRO, chef des sapeurs-pompiers de Saint Maurice l'a informé de son désir de se séparer du véhicule Renault Espace que le centre de secours n'utilise plus.

Il est précisé que ce véhicule avait été acheté par l'Amicale des sapeurs-pompiers et avait été cédé à titre gratuit, à la Commune en 2014, notamment pour une question d'assurance.

Un particulier a fait une offre d'achat à 350.00 €.

Compte tenu de l'ancienneté du véhicule (1990) et de son état général, cette offre est acceptée à l'unanimité par le conseil municipal. Le véhicule passera le contrôle technique avant d'être vendu, coût environ 72 €.

8. **Choix d'un nom pour le groupe scolaire de Saint-Maurice-de-Rémens**

Monsieur Eddy LABBE informe les membres du conseil municipal qu'en collaboration avec le directeur d'école Mr THILLET et les enfants de la classe de CM1/CM2 de Saint-Maurice-de-Rémens, il a été décidé de donner un nom à l'école de Saint-Maurice-de-Rémens.

Une liste de noms a été soumise aux élèves qui ont pu également faire des propositions. Le conseil municipal a pris bonne note du vote des élèves. Afin de regrouper sous le même nom l'école maternelle et l'école primaire, il a été choisi : « Groupe scolaire Le Petit Prince »

Cette dénomination a reçue l'approbation de la succession Saint-Exupéry.

Le samedi 10 juin 2017 à 11 h 00 se déroulera une cérémonie d'inauguration publique en présence de Monsieur François d'AGAY.

Les habitants de la Commune ainsi que les enfants de l'école sont cordialement invités.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire adresse ses remerciements au Crédit Agricole qui a offert à la Commune un livre sur le Bugey et le château des Allymes ainsi qu'à Monsieur GREVIN de l'association « Rencontres et culture » qui a offert le 2^e tome de leur trilogie sur l'histoire de Saint-Maurice-de-Rémens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40

Le Maire, Éric GAILLARD



CCAS : Il est rappelé aux administrés de la commune ayant 70 ans ou plus qui ne sont pas encore inscrits sur la liste des personnes pouvant bénéficier du repas ou d'un colis de fin d'année, de se faire connaître en mairie.

MANIFESTATIONS A VENIR

DATE	EVENEMENT	ORGANISE PAR	LIEU
02 juin	Vente de crêpes	Sou des écoles	Sortie de l'école
03 juin	Vente de galettes et pizzas	Amicale des Pompiers	Centre de Secours
10 juin	Inauguration nom de l'école	Commune	Ecoles - 11 h 00
10 juin	Pétanque	Comité des Fêtes	Parc du Château
24 et 25 juin	De châteaux en châteaux	Souvenir de Saint-Exupéry	Parc du Château
25 juin	Kermesse de l'école	Sou des Ecoles	Parc du Château
7 juillet	Repas fin d'année scolaire	Sou des Ecoles	Parc du Château
30 juillet	Journée Saint-Exupéry	Souvenir de Saint-Exupéry	Parc du Château
10 sept.	Farfouille	Comité des Fêtes	Parc du Château
15-16-17 sept	Son et lumière	ASPME Saint-Exupéry	Parc du Château

RAPPEL DES DATES D'OUVERTURE DU PARC AU PUBLIC

Dimanche 28 mai

Dimanche 20 août

Dimanche 25 juin

Dimanche 10 septembre

Dimanche 2 juillet

Samedi et dimanche 16 et 17 septembre

Dimanche 30 juillet

Dimanche 1^{er} octobre

Dimanche 06 août

Dimanche 15 octobre

Le parc est ouvert de 10 h à 18 h 00